

# INITIATIVE POUR UN CONGÉ PARENTAL CANTONAL

Les citoyens et citoyennes du canton de Berne soussignés déposent, en vertu de l'article 58 de la Constitution du 6 juin 1993 canton de Berne et des articles 140 et suivants de la loi cantonale du 5 juin 2012 sur les droits politiques, l'initiative suivante conçue en termes généraux:

Le canton de Berne introduit un congé parental cantonal, qui permet d'aider les parents à développer la relation avec leurs enfants, de mieux concilier la famille et le travail et de favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes. Lors de la conception du congé parental, il convient d'observer les conditions-cadres suivantes:

- Le congé parental cantonal est de 24 semaines. Chaque parent dispose d'un droit individuel de six semaines, les parents se répartissent librement les 12 semaines restantes.
- Pendant le congé parental cantonal, les parents perçoivent une compensation salariale convenable, qui s'aligne quant à sa nature et à son montant sur l'allocation de maternité.
- Le congé parental cantonal peut être pris de la naissance de l'enfant jusqu'à son entrée au jardin d'enfants.

Seules les personnes disposant du droit de vote en matière cantonale dans la commune politique mentionnée en tête de liste peuvent y apposer leur signature. Celui ou celle qui signe d'un autre nom ou falsifie de toute autre manière le résultat de la collecte de signatures est punissable selon l'article 282 du code pénal.

Début de la récolte des signatures: 01.09.2020. Dernier délai de remise des signatures pour attestation au service responsable de la tenue du registre: 01.03.2021

Arrondissement administratif:		NPA:	Commune politique:		
N°	Nom, prénoms (écrire de sa propre main et si possible en capitales)	Date de naissance JJ MM AAAA	Adresse (rue et numéro) (écrire de sa propre main et si possible en capitales)	Signature manuscrite	Contrôle (laisser en blanc)
1					
2					
3					

**Veillez envoyer ce formulaire, intégralement ou partiellement rempli, dans les plus brefs délais et avant le 15.02.2021 à:**

**Comité congé parental, c.p. 2947, 3001 Berne**

Pour commander des feuilles de signatures supplémentaires, adressez-vous à: [www.congeparental.be](http://www.congeparental.be), [info@congeparental.be](mailto:info@congeparental.be) ou 031 370 07 80

Le comité d'initiative composé des membres ci-dessous, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres disposant du droit de vote. Tanja Bauer, Gurtenbrauerei 80, 3084 Wabern; Maurane Riesen, Chemin des Vergers 3, 2740 Moutier; David Stampfli, Von-Gunten-Strasse 7, 3006 Bern; Mirjam Veglio, Wydackerstr. 8, 3052 Zollikofen; Livia Vogt, Elisabethenstr. 21, 3014 Bern; Stefan Wüthrich, Napfstr. 18, 3550 Langnau im Emmental; Clara Wyss, Viktoriastr. 87, 3013 Bern

Le comité d'initiative se chargera de demander l'attestation de la qualité d'électeur des signataires. Veuillez laisser ce champ vierge.

L'agent-e soussigné-e certifie que les signataires ci-dessus ont le droit de vote en matière cantonale et qu'ils exercent leurs droits politiques dans cette commune.

Date de réception: \_\_\_\_\_

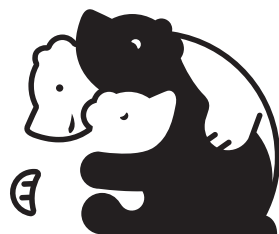
Nombre de signatures attestées: \_\_\_\_\_

Lieu, date: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

Timbre officiel ou qualité officielle:

plier ici



**CONGE  
PARENTAL**

## INITIATIVE POUR UN CONGÉ PARENTAL CANTONAL

### ■ Pour la famille

Le congé parental permet de renforcer la relation entre les parents et l'enfant.

### ■ Pour l'équilibre

Le congé parental permet un meilleur équilibre entre la famille et le travail.

### ■ Pour l'égalité

Le congé parental favorise l'égalité entre les femmes et les hommes.



**GAS/ECR/ICR**

nicht frankieren  
ne pas affranchir  
non affrancare

50203779  
000001

**DIE POST**



Comité congé parental

c.p. 2947

3001 Berne